



Engagés pour *l'autonomie* !

Nous permettons aux bénéficiaires de nos garanties de **(re) vivre autonomes**.
Nos réponses sont innovantes socialement et responsables financièrement sur le long terme.



Sommaire

L'histoire	p.4
Manifeste	p.5
Édito	p.6
Engagés : table ronde	p.8
Engagés pour l'autonomie	p.14
Les temps forts	p.16
Chiffres clés 2023	p.22

1	
Notre gouvernance	p.24
Notre Conseil d'administration	p.24
Notre Comité de direction	p.26
et les fonctions clés.....	p.27
Les Garanties	p.28
L'OCIRP Groupe	p.29

2	
Engagés pour l' autonomie !	p.30
Notre engagement	p.32
Nos actions	p.34
Nos partenariats à impact	p.36

Une vue sur l'Union-OCIRP	p.58
---------------------------------	------

3	
Une Union durable	p.38
Coopération, solidarité et réciprocité	p.40
Pour améliorer la qualité du service rendu	p.42
4	
Un développement à impact	p.44
Dialogue & Solidarité	p.46
Activité commerciale et enjeux sociaux	p.48

5	
Un financeur responsable	p.50
Nos investissements à impact	p.52
Financement responsable	p.54
Fondation OCIRP	p.56

L'OCIRP, précurseur depuis sa création

1967 ///

1967 – Création de l'OCIRV – Organisme Commun des Institutions de Rentes de Veuves. Sa mission : développer et gérer un régime de retraite et de prévoyance au profit des veufs et des veuves.

1983 – Avec la création de la rente éducation, la protection des familles passe désormais par l'accompagnement de la scolarité des enfants d'un salarié décédé.

1984 – L'OCIRV devient l'OCIRP, Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance, plus conforme à la réalité de ses activités. L'organisme regroupe 35 institutions adhérentes.

1995 – L'OCIRP devient **une Union d'institutions de prévoyance**. Cette nouvelle forme de structure permet notamment de mutualiser les risques assurés entre les institutions membres.

2004 – L'OCIRP crée Dialogue & Solidarité, association spécialisée dans l'accompagnement du deuil du conjoint.

2008 – Création du Prix OCIRP « Acteurs Économiques & Handicap », qui a pour objectif de faire connaître et valoriser les actions d'innovation et de sensibilisation dans le domaine du handicap.

2009 – Création de la **Fondation d'entreprise OCIRP** « Au cœur de la famille », pour renforcer l'action de l'OCIRP en soutien aux familles face aux risques de la vie. Elle se préoccupe particulièrement des orphelins et orphelins.

2016 – Création du **Haut Degré de Solidarité OCIRP®** pour accompagner les commissions paritaires des branches professionnelles dans le développement de politiques de prévention des risques et d'action sociale.

2017 – Création du **Lab OCIRP Autonomie**, groupe de réflexion et d'innovation sur l'évolution de la société française et le défi de l'autonomie tout au long de la vie.

2023 – L'OCIRP réaffirme son rôle en tant qu'**acteur incontournable de la protection sociale**. Le conseil adopte son orientation stratégique « Engagés pour l'autonomie ! ».

2023 – L'OCIRP lance le cycle de rencontres « **Prévision et prévoyance** ».

2023 – L'OCIRP met en place un dispositif innovant permettant l'engagement bénévole des collaborateurs dans des actions associatives soutenues par sa Fondation d'entreprise. Dès sa mise en place, le dispositif rencontre un franc succès.

2023 ///

MANIFESTE

*Union d'institutions de prévoyance à but non lucratif et à gouvernance paritaire, l'OCIRP est aux côtés de celles et ceux qui doivent **relever les défis de la vie autonome** quelles que soient les situations difficiles ou les épreuves traversées : orphelinage, veuvage, deuil, situation de handicap, aide, isolement, entrée dans le grand âge.*

« Engagés pour l'autonomie ! », l'Union-OCIRP et sa Fondation d'entreprise agissent au quotidien pour que chacun puisse se construire dans un environnement accessible à tous, qui s'adapte aux différences et mise sur elles.

« Le vent se lève...! Il faut tenter de vivre ! »

(Paul Valéry)

Ce rapport d'activité 2023 que vous découvrirez met en avant, preuves d'impact à l'appui partout sur le territoire, l'engagement au quotidien des équipes de l'Union-OCIRP, aux côtés de tous nos membres et de notre écosystème, pour soutenir la vie autonome. Nous avons l'ambition, par l'innovation et la co-construction, de permettre aux bénéficiaires de nos rentes de vivre dans un environnement qui s'adapte aux différences, quelle que soit la situation à laquelle ils sont confrontés. Les valeurs de partage, de solidarité, d'entraide et de tolérance nous sont essentielles car nous sommes un acteur de la protection sociale.

Bonne lecture... !

Marie-Anne Montchamp
Directrice générale




À bord du voilier **monocoque Partage** durant la 16^e édition de la Transat Jacques Vabre. Avec le soutien de sa Fondation d'entreprise, l'OCIRP a invité en 2023 ses jeunes bénéficiaires orphelins normands à partager un moment privilégié avec le navigateur François Guiffant et son coéquipier Aymeric Belloir.

Engagés

Marie-Anne Montchamp
DIRECTRICE GÉNÉRALE

Pierre Mie
PRÉSIDENT

Jacques Techer
VICE-PRÉSIDENT



Dans le cadre du rapport d'activité de l'année 2023, Marie-Anne Montchamp, Pierre Mie et Jacques Techer mettent en

perspective la stratégie, les actions et les valeurs qui fondent l'identité même et l'action de l'OCIRP.



Pour voir des extraits de l'interview



Cohérence

Pierre Mie : La cohérence se manifeste de multiples façons au sein de l'OCIRP. Ainsi, celle de l'action avec la stratégie qui a été clarifiée en termes d'exercices et d'ambitions ; ou encore au sein du Conseil d'administration, animé par la présidence paritaire pour faire en sorte que nous avançons tous au même moment en partageant les bonnes informations. Je tiens à souligner que toutes nos décisions sont prises à l'unanimité ! Il y a aussi une cohérence entre la position des administrateurs et l'action de la Direction générale. Nous intervenons de manière cohérente entre nous et en direction des parties prenantes de nos écosystèmes. Et l'on observe évidemment l'indispensable cohérence entre notre action et celle de nos membres des institutions de prévoyance, qui est à la fois commerciale, sociale et s'applique aux produits.

Jacques Techer : La cohérence, c'est d'abord l'envie partagée par un groupe de personnes d'aller dans la même direction et de tout faire pour y arriver, chacun dans son rôle et à sa place mais tous ensemble. Il est pour cela important d'avoir une feuille de route commune, dûment décidée et pesée, prenant en compte la responsabilité de l'OCIRP vis-à-vis de ses mandants. C'est dans cet esprit que nous avançons.

Marie-Anne Montchamp : Les principes qui viennent d'être exprimés constituent l'essence même de la cohérence dans une relation équilibrée entre une gouvernance, exerçant ses fonctions et ses responsabilités, et une fonction exécutive de mise en œuvre. Ces deux composantes doivent s'articuler pour imprimer à l'OCIRP une trajectoire s'inscrivant dans l'intérêt général et celui de ses parties prenantes. Pour atteindre l'efficacité, le succès de cette démarche

et garantir la qualité des services rendus aux bénéficiaires, il faut regarder la somme de ces actions selon un angle qui lui donne un sens, avec une profondeur de champ. Pour fabriquer ainsi de la cohérence, il faut de l'anticipation, du pilotage, de la compréhension peut-être au deuxième degré, de règles souvent contraignantes mais dont il faut surtout chercher à saisir l'esprit. C'est une forme d'exercice un peu continu que celui de la cohérence. C'est au fond une exigence.



« La cohérence, c'est d'abord l'envie partagée par un groupe de personnes d'aller dans la même direction et de tout faire pour y arriver. »

----- J.T -----

Pertinence

P.M : Le modèle historique de l'OCIRP a consisté à mettre en place une structure répondant, de manière technique au niveau assurantiel, à des besoins sociaux non couverts. Cela demeure l'esprit de l'action qui doit nous guider, même si aujourd'hui des besoins nouveaux apparaissent, les règles assurantielles ne sont pas les mêmes et les exigences évoluent. Notre modèle historique doit ainsi périodiquement être interrogé. Nous avons fait beaucoup de progrès en restant dans la même exigence initiale : être techniquement irréprochables et socialement utiles. Je citerai des succès techniques tels que le projet Cap Conformité qui a permis en un an d'importantes avancées, l'aboutissement de la mise en production de NéoGo et aussi des progrès significatifs en termes de démarches ORSA* et LCB-FT**. Tous ces éléments de progrès, concrets et techniques en matière assurantielle, sont liés et forment un socle. Tout ceci est également mis en perspective d'un impact social qui est toujours recherché. Fin 2023 nous avons ainsi adopté une démarche originale de financement de mesures à impact social que nous développerons progressivement. Au vu de tout ce qui a été mis en œuvre en une année, utile d'un point de vue technique, social, politique, en termes de recherche de sens de l'action, on peut clairement affirmer que l'OCIRP est en mouvement.

* Own Risk and Solvency Assessment (évaluation interne des risques et de la solvabilité).

** Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

« Au vu de tout ce qui a été mis en œuvre en une année, utile d'un point de vue technique, social, politique, en termes de recherche de sens de l'action, on peut clairement affirmer que l'OCIRP est en mouvement. »

----- P.M -----

M.A.M : La pertinence, c'est complexe. Ça n'est pas une valeur absolue mais relative. Il faut aussi faire avec ce qui détermine notre action, avec des éléments du réel. Notre environnement bouge et connaît des contraintes. Ceux pour qui la pertinence, dans l'absolu, voudrait qu'il n'y ait qu'une seule route allant d'un point A à un point B, se heurteraient à de sérieuses déconvenues. Parfois, la pertinence consiste à changer de chemin, voire à changer d'avis, non pour se contredire mais pour rechercher, en cohérence, le cap le plus approprié. Pour prendre une image, je dirais aussi qu'il y a une réalité qui est l'élasticité des organisations et des personnels qui la font vivre. On peut avoir une idée de génie, si elle est inopérable elle devient non pertinente pour ne pas dire impertinente. C'est le travail permanent du questionnement et de la justesse de l'action possible qui guide notre action. C'est pourquoi, en 2023, nous avons, en matière notamment de négociation annuelle sur l'évolution de nos rémunérations, recherché une voie particulière pour notre maison à taille humaine. De même, nous étudions actuellement une nouvelle implantation de nos locaux. Cette exigence de pertinence, on la retrouve dans ce questionnement permanent que nous avons mis en œuvre durant l'année écoulée.

Nous avons ainsi donné à notre collectif de travail et à l'ensemble de nos parties prenantes, selon la décision du Conseil d'administration, une voie qui respecte et actualise l'engagement historique de l'OCIRP.

J.T : L'OCIRP est certes installée depuis très longtemps, avec des qualités indéniables, mais il ne faut pas pour autant passer son temps à regarder dans le rétroviseur. À un moment donné, la vie, le changement, qu'il soit d'ordre politique ou sanitaire avec l'émergence de nouvelles maladies, nous obligent à aller de l'avant en entraînant tout le monde, sans forcément être retenus par ce qui est derrière nous.

C'est là qu'intervient une pertinence à saisir pour avancer tous ensemble, avec notre temps, nos outils et le dynamisme apporté par la nouvelle équipe dont nous disposons aujourd'hui au sein de l'institution.

P.M : On peut effectivement à un moment donné répondre aux besoins sociaux et sociétaux, mais ceux-ci eux-mêmes évoluent. Si on voit aujourd'hui la place prise par les rentes d'éducation devenir prédominante par rapport aux rentes de conjoint, c'est parce que cela correspond à une évolution de la société à laquelle nous devons répondre. Certains produits trouvent leur place et d'autres non. On a la chance d'être maniables et il nous faut garder cette capacité de recherche et d'adaptation à l'évolution des besoins. C'est là qu'on peut être utiles.



« C'est le travail permanent du questionnement et de la justesse de l'action possible qui guide notre action. »

----- M.A.M -----

Engagement

M.A.M : « Engagés pour l'autonomie ! », c'est notre nouvelle orientation, le mouvement dans lequel nous souhaitons nous inscrire. Cette démarche nous permet de compléter des réponses existantes en les plaçant sous le signe de cette préoccupation très contemporaine qu'est celle de l'autonomie.

Cela a permis de faire émerger des préoccupations nouvelles et des réponses actualisées pour nos bénéficiaires confrontés aux accidents de la vie. Ils attendent une reconnaissance de leur situation particulière et souvent complexe : aidants, personnes en situation de veuvage, de handicap, ceux qui sont touchés par des maladies redoutées ou qui avancent en âge.

Aujourd'hui, à l'OCIRP, « Engagés pour l'autonomie ! » signifie que chacun, quels que soient son poste et sa responsabilité opérationnelle, prend sa pleine part à cette réponse pour la vie autonome de nos bénéficiaires, comme l'ont souhaité les partenaires sociaux des branches professionnelles qui, avec les membres de l'Union, nous font confiance.

Et cette vision de notre responsabilité collective s'illustre au-delà de nos métiers par l'action de notre Fondation d'entreprise et l'engagement direct des Ocirpiens et Ocirpiennes. Il s'agit d'un lien durable qui s'est construit entre eux et des jeunes en situation de handicap tout particulièrement lors du festival HRUN*.

* Événement qui promeut l'accès au sport et à la culture pour tous, en mettant en avant une course handivalide et deux soirées de concerts caritatifs.

Rechercher l'impact positif pour la vie autonome

Par son histoire et ses valeurs, l'Union-OCIRP porte une attention particulière à la recherche et à la valorisation de son impact social et sociétal.



Nos fondamentaux : « Engagés pour l'autonomie ! »

- Nous sommes le fruit de l'**#Engagement des partenaires sociaux**
- Nous sommes **un acteur de la #protection sociale**
- Notre **gouvernance est #paritaire**
- Notre ambition depuis notre création : répondre aux **besoins non couverts** pour soutenir l'autonomie des actifs et de leur famille, en **#complémentarité**
- Notre expertise :
#assurer des risques longs
#accompagnement social à impact



71 engagements
collaborateurs
sur des actions bénévoles



- ### Nos leviers d'impact
- **La recherche et le partage** de l'expertise, de l'expérience et du savoir-faire.
 - **L'innovation et la coopération** pour des réponses différenciées et sur mesure.
 - **L'exigence et le dialogue** social de qualité.
 - **La complémentarité** avec les réponses existantes (politiques publiques, nationales et territoriales).
 - **La cohérence des choix** de partenariats, l'association des parties prenantes, les coopérations, l'écoute et le dialogue.
 - **La représentation des intéressés** jusqu'à la mesure d'impact de la réponse (gouvernance, développement, dialogue social, organisation).
 - **L'activation des mécanismes coopératifs** de l'Union dans la réciprocité et la mutualisation.
 - **Le pilotage financier responsable**, dans le respect des exigences prudentielles et de la recherche d'impact.



15 M€ de nos actifs
dédiés à l'impact
social



Démarche
Cockpit



Politique
de durabilité
3D



Politique
achat « Engagés »



Preuve

Apport scientifique
Partage des savoirs

Notre plan
stratégique à 5 ans



« Engagés pour
l'autonomie ! »

L'Union durable

Des développements
à impact

Accompagnement
social personnalisé
et mesures d'impact

87,71%
score de satisfaction QVCT
(QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL)

Politique RH
proactive

Comité transverse
interne d'évaluation
de notre impact



Programme
Graines
d'autonomie

100%
score de satisfaction
des porteurs de projets

Fondation OCIRP

Partenariats
à impact



32 partenariats
à impact pour
la vie autonome

Dialogue & Solidarité

18 espaces de
proximité D&S
sur le territoire
national

HDS OCIRP

1 000 000

de salariés

50 000

entreprises

NéoGo

Études et indicateurs
d'évaluation de la
qualité du service rendu
aux bénéficiaires
et à leur écosystème



Dans le dialogue permanent

- Les bénéficiaires et leurs familles
- Nos collaborateurs
- Les membres de l'Union-OCIRP et les autres institutions de prévoyance
- Les instances professionnelles, partenaires sociaux, organisations patronales et syndicales
- Les branches professionnelles et le monde des entreprises
- Les pouvoirs publics/institutionnels : gouvernants, parlementaires, Direction Générale de la Santé, Agences Régionales de Santé
- Les associations et les fondations ; les think tanks, les universités, la recherche, les start-up de la MedTech
- Les médias et les réseaux sociaux

LES TEMPS FORTS 2023

**Bénéficiaires /
collaborateurs
bénévoles**



En famille pour la course des héros

Juin 2023

Les salariés de l'OCIRP aux côtés
de la Fondation OCIRP.



Séminaire du personnel

Juin 2023

Remise du Prix « Coup de cœur
des collaborateurs » par la
Fondation à l'association HRUN,
lauréate du dernier appel
à projets « Inclusion par le sport ».



Nos collaborateurs engagés

Septembre 2023

6^e édition du festival HRUN
qui promeut l'accès au sport
et à la culture pour tous.
Avec le soutien de la Fondation
d'entreprise de l'OCIRP, des
collaborateurs bénévoles de
l'OCIRP ont aidé à l'organisation
aux côtés de jeunes en situation
de handicap, d'IME et des lycéens
de la Providence à Blois.



Rencontre avec nos bénéficiaires

Octobre 2023

L'OCIRP à la rencontre de ses
bénéficiaires à l'occasion de la
Transat Jacques Vabre 2023 !
Embarquement des bénéficiaires
et collaborateurs à la découverte
de la voile.



La Course des Lumières

Novembre 2023

Les salariés de l'OCIRP aux côtés
de la Fondation OCIRP.



Membres
de l'Union>



Journée des financeurs
Graines d'autonomie

Mars 2023

Soutien d'associations dédiées
à l'autonomie tout au long de la vie
par le collectif des membres
de l'OCIRP.



Séminaire des
administrateurs

Juin 2023

Mise en perspective de visions
et renforcement des liens
entre les administrateurs
et les équipes.



Prévision
et prévoyance

Juin 2023

Un pas de côté :
confronter les points de vue
pour contribuer à construire
la prévoyance de demain
avec les partenaires sociaux.



Soirée des
partenaires
sociaux

Septembre 2023

Protection sociale,
la voix du dialogue social.



Journée de
l'action sociale

Décembre 2023

Réflexion collective avec les
membres de l'OCIRP sur le thème
de la parentalité face au deuil.



Partenariats stratégiques>



Lab Autonomie

Janvier 2023

Réponses aux besoins des personnes fragilisées : assurance, aidants, mutations du travail, ESS... Toute l'année... Le Lab OCIRP Autonomie a exploré en 8 sessions plusieurs enjeux de la protection sociale avec les membres de l'Union-OCIRP et les acteurs de l'autonomie.



Séminaire des administrateurs de la Fondation OCIRP

Mars 2023

Validation de la **stratégie à 5 ans de la Fondation d'entreprise** et approfondissement des axes en préparation de la prorogation de la Fondation.



Dialogue & Solidarité

Juin 2023

L'espace Dialogue & Solidarité de Marseille, soutenu par AG2R La Mondiale et en partenariat avec le CIDFF Phocéan, a proposé une **conférence de sensibilisation à l'accueil et l'accompagnement des personnes endeuillées**, au cours de laquelle a été annoncée l'ouverture d'un nouvel espace à Aix-en-Provence.



Journée des aidants

Octobre 2023

13^e journée nationale des aidants (JNA) en direct de la Maison de la Radio et de la Musique, tables rondes sur **l'étude OCIRP Salariés aidants**.



Soirée OCIRP au congrès REAVIE

Octobre 2023

Soirée annuelle avec des invités du monde de l'assurance et son écosystème : « **La grande mutation... enfin de bonnes nouvelles** ».



Travail et Handicap

Novembre 2023

Du 20 au 24 novembre 2023 : Semaine Européenne pour l'Emploi des personnes Handicapées (SEEPH). Campagne d'information et de sensibilisation sur la thématique « **Cancer & Travail** ».



Rencontre des porteurs de projet et collaborateurs de l'OCIRP

Novembre 2023

Inclusion par le sport : rencontre entre les porteurs de projet pour faire émerger de nouvelles solutions. Rencontre avec les collaborateurs de l'OCIRP pour des missions de bénévolat.



Partenariat avec Nexem

Décembre 2023

Signature de la Convention entre Nexem et la Fondation OCIRP. « Modéliser et essayer des processus d'innovation pour **améliorer la qualité de vie des personnes vulnérables** ».



CHIFFRES CLÉS 2023



6,4 M
assurés
couverts



123
branches
professionnelles



1,3 M
entreprises
adhérentes

208,6 M€
cotisations
encaissées en 2023
(RÉPARTITION DES DIFFÉRENTES RENTES
ET PART DE RÉASSURANCE)



- ÉDUCATION**
127,5 millions d'euros - 61,1 %
- CONJOINT**
44,9 millions d'euros - 21,5 %
- RÉASSURANCE**
21,6 millions d'euros - 10,4 %
- DÉPENDANCE**
9,9 millions d'euros - 4,7 %
- HANDICAP**
4,7 millions d'euros - 2,3 %

120,4 M€
prestations
versées en 2023
(RÉPARTITION DES DIFFÉRENTES RENTES
ET PART DE RÉASSURANCE)



- ÉDUCATION**
71,2 millions d'euros - 54,6 %
- CONJOINT**
40,5 millions d'euros - 35,7 %
- RÉASSURANCE**
7,4 millions d'euros - 9 %
- HANDICAP**
1,3 million d'euros - 0,8 %
- DÉPENDANCE**
0 million d'euros - 0 %

Performances financières



+9,3 M€
résultat net comptable
(+10 % PAR RAPPORT À 2022)



478 M€
fonds propres sociaux



259 %
taux de couverture
du SCR



2,129 Mds€
provisions techniques

Performances extra-financières



87,71 %
score de satisfaction QVCT
(QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL)



71 mobilisations
de collaborateurs pour
des actions solidaires

Notre Conseil d'administration*



De gauche à droite*

1 / Olivier BOGARD CIPREV **2 / Alain GUEGUEN** Malakoff Humanis prévoyance **3 / Yannick PÉRU** Malakoff Humanis prévoyance **4 / Jacques TECHER** Vice-président - OCIRP / Klesia prévoyance **5 / Pierre MILLET** CPCEA **6 / Pierre MIE** Président - OCIRP / Malakoff Humanis prévoyance **7 / Pierre-Étienne ROSENSTIEHL** Kerialis prévoyance **8 / Béatrice ÉTÉVÉ** Uniprévoyance **9 / Michel SEYT** Carcept prévoyance **10 / Axel BARBOTEAU** Apicil prévoyance **11 / Daniel BURLET** KLESIA prévoyance **12 / Catherine GILLET** Malakoff Humanis prévoyance **13 / Patrice SACQUÉPÉE** Carpilig prévoyance **14 / Alain CHAMPION** Malakoff Humanis prévoyance **15 / Sandrine SANNIEZ** Malakoff Humanis prévoyance **16 / Michel DAVRIL** AG2R prévoyance **17 / Jean-Noël LELIÈVRE** AG2R prévoyance **18 / Philippe THOURON** AG2R prévoyance **19 / Jean-Michel VERDU** AG2R prévoyance **20 / Francis REBERT** Arpège prévoyance

* Présents au séminaire des administrateurs.

Notre Comité de direction*



Marie-Anne Montchamp
Directrice générale



Julien Gernigon
Directeur général délégué



François Grinda
**Directeur général délégué
Finances et risques**



Patricia Béchu
Directrice du développement



Caroline Selva
**Directrice de la vie et des relations
institutionnelles –
Directrice de la Fondation**

et les fonctions clés*



Ahlame Jebbouri
Directrice de l'audit



Anne Rolland
Responsable des risques



François Gosztola
Responsable de l'actuariat



Véronique Oms
Responsable juridique et conformité

Nos garanties

Nous proposons aux entreprises et aux branches professionnelles un ensemble de garanties de prévoyance collective et des solutions d'accompagnement individualisées. **Diffusées par nos membres et partenaires, nos garanties apportent aux salariés et à leurs familles une protection durable face au veuvage, à l'orphelinage, au handicap, à la perte d'autonomie et aux maladies redoutées.**

En cas de décès

OCIRP VEUWAGE protège le conjoint survivant

En cas de décès du salarié assuré, le conjoint survivant, marié, concubin ou pacsé, perçoit un complément financier temporaire ou une rente viagère. En cas de chômage, la couverture est prolongée sans condition de durée durant toute la période indemnisée. La rente peut être majorée pour les conjoints veufs ayant des enfants à charge, son versement sera maintenu en cas de remariage.

OCIRP ÉDUCATION pour l'enfant orphelin

En cas de décès ou d'invalidité définitive du salarié, ses enfants perçoivent une rente temporaire pour compenser la perte de revenu et l'OCIRP les accompagnera pour assurer leur avenir. En cas de décès des deux parents, la rente versée peut être doublée, assurant ainsi la sécurité financière des enfants.

OCIRP HANDICAP pour l'enfant orphelin en situation de handicap

En cas de décès du salarié, ses enfants en situation de handicap perçoivent une rente viagère et bénéficient d'un accompagnement social personnalisé.

En cas de perte d'autonomie

OCIRP DÉPENDANCE / OCIRP AIDANT face à la dépendance

En cas de perte d'autonomie (totale ou partielle) du salarié ou de son conjoint, la personne dépendante perçoit une rente, bénéficie d'un service d'accompagnement et de la prise en charge des prestations liées à sa situation de dépendance. Lorsqu'un salarié devient aidant d'un proche en perte d'autonomie, parent ou conjoint, l'OCIRP lui verse une aide financière renouvelable d'une année sur l'autre. Le proche dépendant (parent ou conjoint) perçoit un capital.

En cas de maladie

OCIRP MALADIES REDOUTÉES

En cas de maladie grave dont le caractère chronique peut nécessiter un traitement prolongé et une thérapie coûteuse, le salarié perçoit de l'OCIRP un capital ; il se voit aussi proposer un accompagnement médico-social sur mesure avec des services adaptés et un soutien à distance bénéficiant à l'ensemble de ses proches.

« L'OCIRP s'engage à apporter une sécurité financière et un soutien aux salariés et à leurs familles dans les moments les plus délicats de la vie. »

L'OCIRP Groupe, un ensemble cohérent

Toutes nos entités au service de l'autonomie des salariés et de leurs familles.





De gauche à droite

Sonia - Véronique - Philippe

T

Engagés pour l'autonomie !

« Inscrire l'action de l'Union dans l'intérêt général. »

« Engagés pour l'autonomie ! », c'est notre nouvelle orientation, le mouvement dans lequel nous souhaitons nous inscrire. Cette démarche a permis de faire émerger des préoccupations nouvelles et des réponses actualisées pour nos bénéficiaires confrontés aux accidents de la vie.

Cette vision de notre responsabilité collective s'illustre, au-delà de nos métiers, par l'action de notre Fondation d'entreprise et l'engagement direct des Ocirpiens et Ocirpiennes. Aujourd'hui, à l'OCIRP, « Engagés pour l'autonomie ! » signifie que chacun, quels que soient son poste et sa responsabilité opérationnelle, prend sa pleine part à cette réponse pour la vie autonome de nos bénéficiaires, comme l'ont souhaité les partenaires sociaux de branches professionnelles qui, avec les membres de l'Union, nous font confiance.

Marie-Anne Montchamp
Directrice générale

2023



« **Engagés pour l'autonomie !** rythme toute l'année 2023. C'est à la fois une signature et un **manifeste** affirmant que nous sommes une union d'institutions de prévoyance **engagée dans la protection sociale contemporaine**. Chaque collaborateur de l'OCIRP prend sa pleine part à cette réponse pour la vie autonome de nos bénéficiaires, en plein accord avec le souhait des partenaires sociaux des branches professionnelles qui, avec les membres de l'Union, nous font confiance. Cet engagement actualise de façon concrète **notre promesse initiale** en faveur des personnes veuves et des orphelins par la prise en compte de nouvelles attentes sociales : évolution de la famille, travail des femmes et égalité professionnelle hommes/femmes, situation des aidants, maladies redoutées... »

Marie-Anne Montchamp



« **2023 a été porteuse de sens, de preuve et de cohésion** pour la mise en œuvre de notre orientation « Engagés pour l'autonomie ! ». L'investissement des équipes de la Fondation d'entreprise, des ressources humaines et des moyens généraux, a favorisé l'engagement des collaborateurs dans des **actions bénévoles**. Avec le soutien de l'Action sociale, nos bénéficiaires ont été associés à ces actions de **proximité** dans les territoires. Notre engagement social et sociétal est renforcé par le déploiement d'un dispositif transverse autour de la **recherche et mesure d'impact social** pour toutes nos entités et activités, y compris notre stratégie d'allocation d'actifs (projet AutonomiAH). Toutes les forces de l'OCIRP ont été mobilisées **pour innover et développer les coopérations** afin d'apporter des réponses à de nouveaux besoins non couverts pour nos bénéficiaires et assurés. Enfin, avec Graines d'autonomie et les Journées collectives de l'Action sociale, notre Union aura démontré sa capacité à apporter une expertise et un savoir-faire uniques pour produire **toujours plus d'impact** au bénéfice de la vie autonome. »

Caroline Selva

« **L'investissement de nos équipes a permis l'aboutissement de chantiers majeurs : Cap Conformité** qui a atteint sa vitesse de croisière, pour renforcer le contrôle permanent de tous les pôles de l'OCIRP ; **NéoGo** notre nouvel outil de gestion mis en production cette année. Ce dernier simplifie les chaînes de production et d'interfaces avec nos délégataires de gestion, pour plus d'efficacité. C'est une étape importante pour le renforcement de notre Union, pour la pertinence et la qualité du service rendu à nos assurés. La préparation du **déménagement** et des travaux dans nos locaux représente un autre succès. Il faut saluer l'engagement et le savoir-faire unique du service des moyens généraux et des ressources humaines. Ils s'investissent au quotidien pour anticiper ces changements et faciliter leur mise en œuvre. Fort de ces avancées et de la dynamique des équipes autour de notre orientation stratégique, l'OCIRP peut se focaliser sur les projets qui apporteront la preuve de notre engagement historique et aussi de notre impact réel pour soutenir l'autonomie. »

Julien Gernigon

Cécile, Véronique, Stéphanie, Anne, Sonia et Marie-Luce



Nadine

B

Vers une plateforme citoyenne pour l'autonomie

Face à la perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap, l'accompagnement est un enjeu majeur. Être informé des aides et des services disponibles ne suffit pas à organiser la vie de chaque jour, à domicile. C'est indispensable, mais il faut être accompagné. L'accompagnement permet de mettre en œuvre l'agencement de toutes les réponses à la personne et à ses proches. Aide à domicile, prévention de l'isolement, accès aux soins, aide à la vie quotidienne, portage de repas... Les institutions de prévoyance proposent de nombreuses réponses pour l'information et le conseil. Afin de proposer une étape supplémentaire pour l'autonomie, l'OCIRP conçoit et développe un portail dédié à l'agencement d'une réponse « domiciliaire » pour rester chez soi.

« En favorisant les synergies entre l'humain, le digital et l'intelligence artificielle, la plateforme citoyenne de l'OCIRP constituera un outil indispensable pour accompagner les personnes dans leur projet de vie et les soutenir à chaque étape de leur parcours. Elle participera ainsi à l'adaptation de la société au vieillissement et à la mise en place de solutions innovantes pour répondre aux enjeux de l'autonomie. »

Anaïs Morand - Directrice adjointe OPS
en charge des services

Les défis du vieillissement de la population



18,1 M
de Français

ont plus de 60 ans aujourd'hui.
Ils seront 24 millions en 2070.

Source : DREES au 1^{er} janvier 2021



1,3 M
de personnes âgées

dépendantes aujourd'hui.
Ce chiffre devrait doubler d'ici 2060.

Source : Ministère de la Santé 2022



9,3 M
de personnes déclarent

apporter une aide régulière à un proche
en situation de handicap
ou de perte d'autonomie.

Source : DREES 2021



Séminaire LISA / OCIRP

Le Laboratoire d'idées santé autonomie LISA se présente comme un « think tank pour penser les réformes de santé ». Ses adhérents viennent de tous horizons (usagers, professionnels, chercheurs, acteurs économiques, financeurs, décideurs, élus locaux...). LISA et l'OCIRP ont préparé ensemble un cycle de séminaires animés par Marie-Anne Montchamp et Stéphane Le Boulter et faisant intervenir des experts sociologues, gériatres, démographes, chercheurs. Le thème : « Politique de l'autonomie : à rénover de fond en comble », avec l'ambition de dynamiser les débats publics et de questionner la politique publique de l'autonomie.

* Président du Haut Conseil de l'évaluation,
de la recherche et de l'enseignement supérieur
(HCERES)



Pour découvrir le programme
des séminaires



D

Penser les défis de la protection sociale

Créé en 2017 et rattaché au Conseil à la perte d'autonomie, le Lab OCIRP Autonomie est un groupe de réflexion de plus de 400 membres, associant les membres de l'OCIRP et tous les acteurs privés et publics de l'écosystème de la protection sociale. Il participe, via ses nombreux événements, études et partenariats, à l'atteinte des objectifs stratégiques de l'OCIRP et à son rayonnement. Son blog constitue un outil au service des membres et des réseaux de l'OCIRP avec 125 articles publiés en 2023. Comme chaque année depuis 2021, paraît aussi l'*Observatoire OCIRP Salariés aidants*, une étude OCIRP/institut ViaVoice interrogeant l'ensemble des parties prenantes et experts du domaine. En 2023, l'enquête « Les Salariés aidants : coût ou richesse pour l'entreprise » a été réalisée en partenariat avec l'ANDRH, la Compagnie des aidants et l'ORSE, la seule à donner la parole aux salariés, aux DRH et aux partenaires sociaux sur le sujet des salariés proches aidants.



Pour en savoir plus
sur les défis de la
protection sociale



Dessine-moi un aidant

Cet ouvrage publié par l'OCIRP en 2023 vient en résonance avec la Journée nationale des aidants tenue chaque année. Il propose un état des lieux vivant des enjeux, des besoins et des initiatives menées pour venir en aide aux aidants, avec de nombreuses contributions de proches aidants, acteurs associatifs, professionnels, partenaires sociaux, chercheurs, experts, acteurs de la protection sociale complémentaire paritaire : Apicil, CTIP, Klesia, Malakoff Humanis et l'Union-OCIRP.



Pour télécharger
le document



Des partenariats et des projets remarquables

Avec sa Fondation d'entreprise, l'OCIRP veut renforcer son action et son engagement sociétal. La structure créée en 2009 est guidée par la raison d'être, les valeurs de l'Union-OCIRP et alimentée par son savoir-faire et sa connaissance des situations particulières (orphelinage, deuil, handicap, perte d'autonomie...). Elle cherche à produire des effets de levier renforçant l'action publique et complémentaire pour soutenir la vie autonome des familles.

En 2023, la Fondation a adopté de nouvelles orientations stratégiques. Pour apporter la preuve d'impact et renforcer l'action de l'Union-OCIRP et de ses membres pour la vie autonome, une procédure et des indicateurs ont été co-construits avec les administrateurs, collaborateurs, porteurs de projets et bénéficiaires. Le dispositif permet de mieux sélectionner les projets financés et de les suivre sur la durée.

Deux appels à projets ont été initiés sur les thématiques suivantes : « Inclusion par le sport : encourager les pratiques sportives mixtes » et « Mieux accompagner les jeunes en souffrance en formant les professionnels de l'éducation et en entreprise ». La Fondation accompagne le déploiement, l'évaluation et l'essaimage de 17 nouveaux projets soutenus. Une rencontre entre pairs a été organisée en novembre afin de favoriser les coopérations ainsi que le partage d'expériences et de bonnes pratiques.

Hors appels à projets, 7 partenariats pluriannuels ont été poursuivis en 2023 et 8 autres partenariats à impact ont été initiés. Au total, la Fondation a dédié plus de 1,1 million d'euros au financement de projets d'intérêt général au service de l'autonomie.

« Des engagements autour de l'évaluation d'impact des projets sont désormais intégrés dans chaque conventionnement. Nous sommes souvent en avance de phase sur l'apport de la preuve par rapport aux critères habituels et nous allons poursuivre en ce sens. »

Caroline Selva
Directrice de la Fondation OCIRP

« Nous suivons les évolutions de la société. Avec la Fondation, nous allons plus loin pour répondre aux besoins des plus vulnérables. »

Bernard Devy
Président de Dialogue & Solidarité



L'engagement des collaborateurs OCIRP

71 mobilisations de collaborateurs

ont été recensées en 2023 lors d'événements solidaires, de missions de mécénat de compétences ou d'instructions de dossier.



Retrouvez nos actions pour agir au cœur des familles

fondation-ocirp.fr



De gauche à droite

Cécile - Jaudrey - Cathy

Une Union durable

« Engager l'Union-OCIRP pour renforcer ses liens et ses interactions. »

Avec nos membres, institutions de prévoyance, nous agissons dans une approche coopérative fondée sur des mécanismes de solidarité et de réciprocité. Nous rendons possible cette protection sociale contemporaine par nos actions auprès des branches professionnelles, des entreprises et jusqu'à nos bénéficiaires, pour les protéger des risques de la vie (veuvage, orphelinage, avancée en âge, handicap, maladies redoutées...). Nous prenons appui sur la force de notre Union pour protéger nos assurés face à ces risques lourds sur une longue période et agir sur leur environnement dès à présent. Inscrire notre Union dans la durée implique un haut niveau de pilotage, de résilience et un dialogue permanent avec nos membres et nos écosystèmes.

Ainsi, en 2023, l'une de nos satisfactions est d'avoir franchi un pas supplémentaire pour faire vivre l'histoire et les valeurs de notre Union autour de notre engagement pour l'autonomie. Cette année, nous avons démontré notre capacité à innover pour renforcer nos liens et notre impact. Avec l'aboutissement de notre outil de gestion NéoGo et la nouvelle dynamique coopérative impulsée autour du programme Graines d'autonomie, notre Union prend un élan prometteur pour l'année 2024.

Graines d'autonomie, pour faire germer les belles idées !

Promouvoir et accompagner les projets d'intérêt général dans le secteur de l'autonomie, tel est l'objectif du programme Graines d'autonomie. Cofinancé par la Fondation OCIRP et l'Avisé (agence d'ingénierie pour développer l'économie sociale et solidaire), il est aussi copiloté par des membres de l'Union-OCIRP : AG2R La Mondiale, Klesia, Malakoff Humanis, Agrica et Apicil.



100%

des lauréats

du programme Graines d'autonomie
recommanderaient le programme
à d'autres structures !



Les deux prochaines éditions de Graines d'autonomie s'organiseront autour de la thématique « Innovation et coopération » :

- **l'édition 2024-2025** soutiendra des projets de coopération dans la thématique de l'autonomie portée par des acteurs de l'ESS au sens de la loi de 2014 ;
- **l'édition 2026-2027** visera à soutenir des projets en incluant davantage de parties prenantes publiques et privées des territoires afin de maximiser l'impact des coopérations. Cette édition fera l'objet d'un conventionnement complémentaire et distinct.



En savoir plus sur le programme
Graines d'autonomie, découvrir
tous les lauréats de l'édition
2022-2023

La première édition datée 2022-2023 a proposé à 12 entreprises et associations lauréates un parcours d'accompagnement visant à donner à leurs dirigeants des clés de compréhension pour transformer leur organisation et les accompagner dans l'identification des freins à lever pour aller vers un changement d'échelle. L'une des spécificités de ce programme est d'avoir une approche multidimensionnelle, en s'adressant à des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui apportent une réponse aux fragilités, ponctuelles ou pérennes, pouvant impacter la vie d'un individu dans toutes ses dimensions : santé physique ou mentale, organisation familiale, travail, logement, finances, mobilité.

Les thématiques traitées par les lauréats ont porté sur l'accompagnement social et juridique, l'accompagnement médico-social et la recherche, les soins et la prévention, l'habitat, l'insertion professionnelle, la lutte contre l'isolement. Lors de leur parcours d'accompagnement, assuré par l'Avisé, les participants ont particulièrement apprécié les échanges avec le référent individuel et les autres lauréats, les outils transmis ainsi que les apports théoriques.

Par ailleurs, en addition à ces 12 lauréats, 10 initiatives inspirantes dans le domaine de l'autonomie ont bénéficié d'une valorisation de leur projet comprenant un appui de communication et une mise en réseau avec des financeurs de l'ESS.

Les mécanismes de solidarité et de réciprocité au sein de l'Union

L'OCIRP a établi une nouvelle version du traité de réassurance qui existe depuis 20 ans entre l'OCIRP et ses membres afin de pleinement faire vivre les mécanismes de solidarité et de réciprocité au sein de l'Union. L'OCIRP contribue ainsi, selon des actes bilatéraux, à la mutualisation des comptes par des mécanismes de transfert de réserves excédentaires et de compensation de résultats.



NéoGo,

une évolution majeure pour l'Union-OCIRP

2023 a vu le lancement opérationnel de la brique Sinistre du nouveau système de gestion NéoGo, à l'usage des membres de l'Union-OCIRP. Un accompagnement renforcé et un dialogue utilisateurs exigeant ont rendu possible une mise en production effective réussie. Echange avec David Rouanet, Responsable de la gestion déléguée.



Le programme de formation NéoGo

Les formations utilisateurs internes ont été réalisées au fil de la mise en production des différents lots du projet. Celles d'une centaine d'utilisateurs externes, principalement les gestionnaires des institutions de prévoyance et délégataires de gestion, ont été planifiées sur un mois, au plus proche de la mise en production de la brique sinistre, à l'OCIRP ou sur les sites de gestion de nos partenaires.

42

L Le SI (système d'information) de l'OCIRP s'appuyait précédemment sur une quinzaine d'applications, ayant pour certaines plus de 30 ans. Entre juillet 2018 et juillet 2023, toutes ont été remplacées progressivement par le projet NéoGo. Il aura nécessité cinq années de travail et l'implication d'une trentaine de personnes dont 10 collaborateurs OCIRP assistés d'une dizaine de prestataires.

Le premier défi a été de répertorier et qualifier l'ensemble des exigences fonctionnelles des 10 applications métier qui devaient être refondues dans un seul progiciel. Un autre challenge de taille consistait à développer la solution cible et à la mettre à disposition des utilisateurs, tout en permettant aux autres applications périphériques de continuer à fonctionner. Le dernier défi majeur était la réalisation du dernier lot du projet concernant la gestion des prestations assurées par l'OCIRP. Il revêtait un caractère stratégique puisqu'il impliquait les institutions de prévoyance membres de l'Union qui gèrent les rentes de l'OCIRP.

Principaux objectifs et enjeux

NéoGo a permis de mettre en place des référentiels communs de données métier, d'améliorer les processus de gestion, d'optimiser et réduire les temps de traitement sur les opérations complexes. Cette refonte du SI a également réduit les coûts de maintenance, facilité et automatisé les actions manuelles ainsi que les reportings opérationnels. NéoGo a rajouté de la cohérence et de l'intégrité entre les données, créant un lien direct entre les produits d'assurance paramétrés, les contrats enregistrés, les cotisations encaissées, les sinistres déclarés et les personnes concernées (assurés, bénéficiaires, etc.).

Plus de sécurité et de convivialité

L'application est hébergée dans le réseau privé de l'OCIRP. Le tableau de bord de NéoGo rassemble des widgets (petites applications interactives affichant des informations pertinentes) pour une interface personnalisable. Des liens d'aide sont proposés pour les différents menus. L'outil est capable d'intégrer de nouveaux assureurs, ce qui en fait un véritable instrument stratégique proposé par l'OCIRP.



« Les gestionnaires des institutions de prévoyance disposent à présent d'un outil plus ergonomique et plus fonctionnel que le précédent. Nous avons optimisé des traitements sur certaines opérations, augmentant ainsi la valeur ajoutée de la solution. »

Nicolas Chotkan
Chef de projet transverse



Un développement à **impact**

« Garantir un service rendu mesurable à toutes nos parties prenantes, au-delà même des rentes versées. »

Le développement à impact pratiqué à l'OCIRP poursuit un double objectif. Il lui permet d'assurer les équilibres techniques pour son succès, son efficacité économique et financière, mais aussi d'être capable de proposer un retour mesurable aux branches professionnelles, aux entreprises et aux bénéficiaires de ses garanties. Ce retour est notamment rendu possible par notre capacité à développer de l'accompagnement social, à développer l'action de la Fondation qui mène des projets de coopérations associatives dans les territoires, celle de Dialogue & Solidarité qui répond à la situation des personnes endeuillées. Grâce à cet ensemble de réalisations, la rente versée à chacun de nos bénéficiaires devient une forme de réassurance sociale de la pertinence de la garantie souscrite. L'impact ainsi recherché par l'OCIRP n'est pas centré sur ce que peut rapporter la progression des cotisations. C'est bien davantage l'exigence d'un retour à court terme alors même que nous portons des risques longs.

Instant de vie
Glenn

Répondre aux besoins

des personnes endeuillées

L Le soutien à l'accompagnement de tous les deuils est porté par Dialogue & Solidarité, association de référence au rayonnement national par l'Union-OCIRP en 2004. Elle agit pour changer le regard sur la mort, lutter contre l'isolement et prévenir les risques médico-sociaux.

18 lieux d'accueil sont répartis sur l'ensemble du territoire français, dédiés à l'accompagnement de personnes en deuil d'un conjoint, qui se matérialise par l'accueil, l'écoute, aux groupes de parole qui aident la reconstruction du conjoint survivant. Dialogue & Solidarité développe de nombreuses actions (conférences, sensibilisation, webinaires, ateliers...) et des partenariats avec les membres de l'Union pour le financement de ses projets.

En 2023, l'association a notamment engagé le projet de la Deuilothèque. Il s'agit d'une recherche-action co-animée par un cabinet de design social et des sociologues, dont l'aboutissement sera une bibliothèque de ressources à destination des particuliers et des professionnels qui reçoivent, écoutent ou accompagnent une personne endeuillée. Ce projet est cofinancé par l'OCIRP, AG2R La Mondiale, Apicil, le groupe CRC, Agrica, la Fondation de France et la Fondation des SFVP*.

* Services Funéraires de la Ville de Paris.



Retrouvez nos exemples
d'accompagnement

dialogueetsolidarite.fr



« **Depuis 20 ans**, Dialogue & Solidarité accompagne les personnes en deuil et travaille avec les professionnels pour mieux accueillir et accompagner les endeuillés. **L'expertise acquise** et l'implication de nos professionnels, spécialistes du deuil, nous permettent de déployer une ingénierie sociale pour répondre de façon innovante aux évolutions sociétales telles que l'évolution des besoins du public, le veuvage précoce, la monoparentalité suite au décès d'un parent ou encore l'impact du deuil sur l'insertion sociale et professionnelle. »

Laurène Gravelard
Responsable Ingénierie et Innovation Sociale
Dialogue & Solidarité

Dialogue & Solidarité en 2023



+ 45 %

accueil national

2 376 sollicitations (appels et mails).



+ 26 %

public accueilli

633 personnes accueillies,
1 434 entretiens individuels, 16 ateliers.



+ 68 %

actions de sensibilisation

23 actions (conférences, cafés deuil...),
412 participants dont 240 professionnels.

L'accompagnement social pour faire la différence

Dans la négociation collective de branches, des entreprises ou des grands comptes, l'activité commerciale de l'OCIRP se distingue par le souci d'impact et les services d'accompagnement social uniques qui complètent ses garanties.

L’OCIRP se distingue par ses contrats collectifs sur mesure à adhésion obligatoire, négociés au sein des branches professionnelles ou des entreprises, qui garantissent, en cas de décès ou de perte d'autonomie, le versement d'une rente et un accompagnement social personnalisé. Dans ce cadre d'activité historique, l'OCIRP continue à innover afin de mieux protéger le salarié et sa famille face aux risques lourds de la vie. La mutualisation des risques permet d'assurer la sécurisation financière de ces garanties. Les contrats assurés par l'OCIRP, distribués et gérés par les institutions de prévoyance membres de l'Union, sont vendus principalement sur trois marchés : le marché des accords de branche, celui des grands comptes et enfin celui des entreprises.

Au total, l'OCIRP assure plus de six millions de garanties de prévoyance qui se traduisent par le versement de plus de 24 000 rentes de conjoint, orphelin, handicap et dépendance.

Sur l'exercice 2023

- 2 branches du top 10 de l'OCIRP ont fait l'objet d'un appel à concurrence dans lequel l'OCIRP a été reconduit : celle du Travail temporaire et celle des Prestataires de services du secteur tertiaire.
- L'OCIRP a été retenu sur deux appels d'offres pour une mise en place de la rente éducation, en entrée de portefeuille.
- Quant à la Convention Collective Nationale (CCN) Commerces de gros, la négociation paritaire a permis de rendre obligatoire (et non plus facultative pour les employeurs) la rente éducation pour des salariés non cadres. La généralisation entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2024.
- Enfin, l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023 du régime de prévoyance de la convention collective de la Métallurgie. Elle entre ainsi dans le top 10 des accords de branche ayant une rente OCIRP.

« Nous souhaitons aujourd'hui être perçus comme des apporteurs de solutions auprès des branches professionnelles. Notre approche se veut sur mesure, chaque branche présentant des enjeux et besoins spécifiques.

Pour la branche de la Métallurgie, l'appui des partenaires sociaux a été majeur : au-delà de ses garanties, l'OCIRP est reconnu pour son accompagnement social ainsi que pour sa grande expertise sur le deuil.

Depuis la fin des désignations, le marché a considérablement évolué. Nous avons dû construire des échanges réguliers, très pédagogiques, avec les partenaires sociaux. Nous devons également très régulièrement réinterroger nos offres pour répondre aux évolutions des besoins des salariés et des entreprises. Les échanges avec les institutions de prévoyance (IP) membres de l'Union se sont renforcés. »

Patricia Béchu
Directrice du développement et des enjeux sociaux



Focus sur le Haut Degré de Solidarité (HDS) OCIRP

Le HDS OCIRP, obligatoire en cas de recommandation mais pouvant aussi être mis en place volontairement par les partenaires sociaux des branches, leur permet de piloter des droits dits non contributifs, c'est-à-dire des actions de solidarité dont des actions de prévention et d'accompagnement social. Un dispositif articulé autour d'une plateforme commune, particulièrement pertinent en cas de pluralité d'organismes assureurs. Par la mutualisation solidaire, la branche peut accompagner rapidement et de façon ciblée les salariés et les entreprises. Un dispositif qui a fait ses preuves. Une 8^e branche nous fait confiance depuis le 1^{er} janvier 2023.

Les chiffres 2023

8 branches
professionnelles accompagnées

50 000
entreprises

1 000 000
de salariés

5 300 000 €
dépensés en prestations (salariés et entreprises)

7 500 000 €
de fonds gérés

3 200
demandes de prestations



Instant de vie
François

Un financeur responsable

« Agir dans le respect des exigences prudentielles et de la recherche d'impact de nos investissements. »

L'Union-OCIRP répond à la réglementation prudentielle Solvabilité II fixant le régime de solvabilité applicable aux entreprises d'assurances ainsi qu'aux dispositions financières et extra financières de la nouvelle réglementation CSRD* (directive sur les rapports de développement durable des entreprises). C'est dans le strict respect de ce corpus réglementaire que l'OCIRP poursuit une stratégie d'investissement responsable. Le règlement de sa gestion financière prévoit ainsi des préférences en termes de choix d'investissement en matière de durabilité. Les mandats de gestion signés intègrent des éléments relatifs à la classification SFDR** de l'UE, règlement sur la publication d'informations de durabilité dans le secteur des services financiers. Ce document introduit la notion d'investissement à impact poursuivie par l'OCIRP. Son objectif est de générer un impact social, sociétal et environnemental positif et mesurable parallèlement à un rendement financier. Le choix de ces investissements s'appuie sur notre système de notation propre « AutonomiAH », en cours de déploiement.

* Corporate Sustainability Reporting Directive.

** Sustainable Finance Disclosure Regulation.

Évaluer l'impact social de nos investissements

La notation des investissements

Une grille d'évaluation s'attache à rechercher, par le consensus et la preuve, la démonstration et la capacité de l'investissement à renforcer le bien-vivre chez soi.

Sont évalués différents critères : les aspirations et les besoins, la qualité d'usage (les services rendus), la qualité technique (caractère social, innovant, design...), la performance et la soutenabilité (prise en compte du contexte et des spécificités territoriales, viabilité socio-économique du projet...).

L'indice AutonomiAH

Il évalue, par l'attribution d'une note exprimée en galets, l'impact social attendu des investissements sur les différents critères.

1 galet :	< 3%
2 galets :	> 3%
3 galets :	> 6%
4 galets :	> 20%
5 galets :	> 80%



Fin 2023, le Conseil d'administration de l'Union-OCIRP a décidé d'allouer **15 millions d'euros** de ses actifs pour des investissements directs ayant vocation à soutenir la vie autonome des personnes qui avancent en âge ou sont en situation de handicap. Pour ces investissements, le système AutonomiAH sera mobilisé. Un rendement moindre sera accepté sous réserve d'une estimation très favorable de l'impact social autonomie.

La sélection et l'évaluation des investissements

Elles sont effectuées par un comité composé de **personnes qualifiées** : parties prenantes des politiques autonomie (finance, économie, sociologie, etc.) ; **intéressés** (personnes et leurs représentants, les professionnels qui les accompagnent, leurs représentants) ; **offreurs de biens et de services** ; représentants des **territoires** : Conseils départementaux (CD).

Cette démarche est garantie et soutenue par un comité transverse OCIRP (instruction, recherches et enquêtes).

La première évaluation et synthèse qualitative s'effectue autour de 6 grands principes qui garantissent :

1. L'égalité des droits et des chances tout au long de la vie
2. Le bien-vivre chez soi et la liberté de choix
3. La prise en compte des enjeux de transition vers le libre choix, vers la garantie de bien vivre chez soi tout au long de la vie
4. La cohérence des investissements privés avec la trajectoire de financement des politiques pour l'autonomie à l'horizon 2030-2050
5. Le renfort de la cohésion sociale et des coopérations dans les territoires
6. Une éthique de pilotage et de gouvernance

Choix des investissements

L'indice AutonomiAH est utilisé pour évaluer l'impact social attendu des investissements directs consentis dans ce cadre. Le rendement financier doit être toujours garanti.

Il est à noter pour les investissements retenus (de 3 à 5 galets) l'acceptation d'un rendement financier moindre à hauteur de 50 % par rapport au rendement moyen de la classe d'actifs considérée.

« En mobilisant le système de notation AutonomiAH, nous allons réaliser des investissements garantis en termes de rendement, cohérents avec nos fondamentaux, notre plan stratégique « Engagés pour l'autonomie ! », mais aussi probants dans l'esprit de la directive CSRD. »

Caroline Selva

Directrice de la vie et des relations institutionnelles et Directrice de la Fondation d'entreprise

Dans une démarche globale de durabilité

L'Union-OCIRP, par son histoire et ses valeurs, porte une attention particulière à la recherche et à la valorisation de son impact social avec l'ensemble des parties prenantes de son écosystème, en veillant aussi aux risques qui pourraient impacter ses actions.

Certaines entités et activités intègrent d'ores et déjà des dispositifs de mesure et d'évaluation de l'impact social : action sociale, marketing (Vivre Après), Fondation d'entreprise... En lien avec notre ambition stratégique « Engagés pour l'autonomie ! », la démarche transverse se déploie aujourd'hui vers toutes les entités et activités de l'Union-OCIRP.

Des reportings sont réalisés auprès de différentes instances : Direction générale, Conseil d'administration, Commission d'action sociale, Commission financière. Et pour renforcer la transversalité de la démarche, un comité de pilotage « Impact social autonomie » a été mis en place. Par ailleurs, un comité transverse est en cours de déploiement ; des référents ont

d'ores et déjà été nommés pour chacune des activités et entités impliquées.

La cartographie de notre impact social, un référentiel et des indicateurs communs sont en cours de construction pour renforcer, mesurer et évaluer l'impact social de l'Union-OCIRP et de ses membres. Notre démarche prévoit la diffusion et la déclinaison du référentiel et des indicateurs pour toutes les activités et entités de l'Union-OCIRP.

L'utilisation du nouveau système de notation et l'indice AutonomiAH (voir page précédente) viendront renforcer la transparence mais aussi la qualité de l'information extra-financière que nous fournissons. Ils permettront également d'apporter la preuve des impacts extra-financiers des actions engagées.

« En évaluant pour chaque projet des thèmes aussi variés que l'innovation, l'autonomie des personnes, le handicap, la couverture des territoires ou la viabilité sur le long terme, nous serons en mesure de choisir des investissements à impact en toute confiance. »

François Grinda
Directeur général délégué
de l'OCIRP

Lexique

Risques de durabilité : selon le Règlement européen SFDR : « Un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ».

CSRD : l'objectif principal de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) est d'harmoniser le reporting de durabilité des entreprises et d'améliorer la disponibilité ainsi que la qualité des données ESG (environnementales, sociales et de gouvernance) publiées.

Environnemental

> **Risque physique** : impacts directs sur les biens physiques et sur les personnes – aléas climatiques. Ceci pouvant entraîner des dépréciations de la valeur des actifs et la modification des éléments de coût et de fréquence dans l'évaluation des passifs de l'organisme.

> **Risque de transition** : impact, sur l'activité de l'organisme, des évolutions réglementaires en lien avec la prise en compte des risques climatiques et environnementaux provoquant une modification du comportement des parties prenantes de l'organisme ou une diminution de la valeur des actifs pour les activités non compatibles avec la transition écologique.

> **Risque de responsabilité** : impact sur l'organisme, si ce dernier est considéré comme ne contribuant pas ou insuffisamment à la maîtrise des risques climatiques et environnementaux, de la mise en cause de sa responsabilité.

La cartographie des risques

Gouvernance

> **Organisation et suivi de la gouvernance interne et instances** : défaillances dans le système de gouvernance institutionnelle susceptibles de menacer l'évolution de l'organisme, sa pérennité et sa conformité, dans son cadre statutaire et réglementaire.

2023, année de consolidation

« En 2023, le niveau particulièrement élevé des taux d'intérêt a conduit à des choix de pilotage appropriés afin de maintenir la cohérence des trajectoires de rentabilité et de solvabilité de l'Union-OCIRP dans l'intérêt de nos bénéficiaires pour les risques longs que nous portons. Nous raisonnons à long terme et agissons avec prudence pour couvrir nos obligations de rentes. C'est donc une année de consolidation, avec un effort à noter sur la diversification dans les investissements autour de l'impact social. Nous prévoyons une montée en puissance sur ce thème dès 2024 avec le projet AutonomiAH, en cours de déploiement, qui confronte une analyse financière à une autre analyse extra-financière. »

Sociétal

> **Risque sociétal** : impact sur l'organisme, du fait d'actions insuffisantes en matière d'égalité et d'équité, de transparence, d'éthique, d'une possible mise en cause de sa responsabilité, d'une dégradation de son image, voire de son positionnement et de son attractivité.

Retour en vidéo sur deux jours
de partage entre Ocirpiens
et jeunes bénévoles !



Agir au cœur des familles

Portée par ses valeurs de solidarité et d'entraide, la Fondation d'entreprise OCIRP a été créée en 2009. Elle soutient, accompagne et valorise les initiatives menées sur le territoire national qui garantissent l'autonomie des familles quelle que soit la situation à laquelle elles sont confrontées : l'orphelinage, le deuil, le handicap, la perte d'autonomie, etc. Elle agit en complémentarité avec l'action publique et associative.



32
partenariats
menés en 2023

Dont 15 projets à portée nationale
et 17 déployés en régions

- 17 nouveaux projets soutenus après 2 appels à projets
- 7 partenariats pluriannuels poursuivis
- 8 nouveaux partenariats à impact initiés



71
collaborateurs
mobilisés

(100 % des directions impliquées)

Dotation annuelle
de **1,3 million d'euros**
par an

1,1 million d'euros
dédiés au financement
de projets d'intérêt
général au service
de l'autonomie

Les publics fragilisés soutenus par l'OCIRP





Les membres de l'OCIRP

Au 31 décembre 2023, l'Union-OCIRP regroupe :

LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE MEMBRES DES GROUPES PARITAIRES DE PROTECTION SOCIALE



ET LES AUTRES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE



MERCI À TOUTES LES PERSONNES QUI ONT CONTRIBUÉ À LA RÉALISATION DE CE RAPPORT D'ACTIVITÉ.

• Patricia Béchu – Sonia Cadjenovic – Jean-Marc Cubier – Nicolas Chotkan, Valérie Fernandes, David Rouanet et toute l'équipe NéoGo – Cécile Delhomme – Laurent Duviols – Glenn Favennec – Julien Gernigon – Laurene Gravelard – François Grinda – Cathy Puthois – Jean-Manuel Kupiec – Jaudrey Koke – Nadine Lemonnier – Pierre Mie – Anaïs Morand – Véronique Oms – Philippe de Tartas – Jacques Techer •

Commencée en 1967, l'histoire de l'Union-OCIRP continue de s'écrire au quotidien. Nous tenons ici à remercier aussi tous nos collaborateurs, qui ont contribué à nos succès, ainsi que les institutions de prévoyance membres et tous les partenaires de notre écosystème.

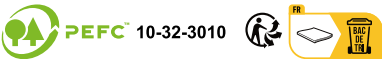
Ce document est une publication de l'Union-OCIRP.

17, rue de Marignan, 75008 Paris – Tél. : 01 44 56 22 56 – courriel@ocirp.fr – www.ocirp.fr
Directrice de la publication : Marie-Anne Montchamp – Rédactrice en chef : Caroline Selva
Pilotage et coordination : Carole Cœuvray, Anne Saulnier

Conception et réalisation : [wording](http://wording.fr)

Crédits photographiques : Paul Carrier – Cocktail-interactive – Qaptur / Des Pieds et Des Mains @analogsport / Special Olympics France – © HRUN / Institut médio-éducatif de Naveil et institut médico-éducatif de Vouzon – Bruno Bouvry – Adobe Stock – iStock – Philippe Chagnon.

Imprimé par Desbouis Grésil en France sur du papier recyclé – Juin 2024.





OCIRP

Union d'institutions de prévoyance à gestion paritaire,
régie par le Code de la Sécurité sociale
17, rue de Marignan - 75008 PARIS
Tél. : 01 44 56 22 56

   | [ocirp.fr](https://www.ocirp.fr)